

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	HLOG
Adresse de l'établissement	543 rue des Balmes – 38150 SALAISE-sur-SANNE
Activité de l'établissement :	<p>Une explication, donnée en termes simples, de la ou des activités de l'établissement</p> <p>La société HLOG, créée en juillet 2015 dans le cadre du rachat du site GEODIS de Salaise-sur-Sanne, est spécialisée dans le stockage et l'expédition de produits chimiques et de produits manufacturés.</p> <p>Le site comprend 2 bâtiments de stockage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le bâtiment classé, divisé en quatre cellules de stockage indépendantes et autonomes (cellules A – B – C – D), pour le stockage des produits chimiques - Et le bâtiment banalisé (non classé) pour les produits manufacturés. <p>Les activités du bâtiment classé concernent le déchargement / chargement des unités de transport et l'entreposage des produits chimiques. Tous les produits sont conditionnés dans leurs emballages de vente de 1 à 1000L maximum, et redistribués dans leur conditionnement initial : il n'y a pas de manipulation de produits chimiques.</p> <p>La majeure partie des produits stockés appartiennent à la société OCEDIS spécialisée dans l'élaboration et la fabrication de produits de traitement de l'eau des piscines, située sur Trévoux (01600). La société HLOG stocke également des produits chimiques appartenant à d'autres entreprises que la société OCEDIS.</p> <p>L'entrepôt banalisé (non classé) est exploité par une société extérieure, Annonay Production France (APF), pour des opérations de stockage / réception-expédition de ses propres produits : liner PVC, matériels pour piscines (pompes de filtration, filtres, robots, pompes à chaleur, ...)</p>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	<p>L'exploitant doit préciser ici si ses installations peuvent générer des scénarios dont les conséquences peuvent concerter des États frontaliers. Notamment, la nature du danger sera précisée, le nom des États et les zones concernées</p> <p>La société HLOG ne se trouve pas à proximité du territoire d'un autre Etat Membre.</p>
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>Directive : précisez [les informations générales relatives à la nature des dangers liés aux accidents majeurs, y compris leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement].</p> <p>L'exploitant doit reprendre ici les informations généralement déjà évoquées dans les plaquettes d'information destinées au public concerné par le zonage PPI (indication de leurs principales caractéristiques dangereuses dans des termes simples). Le résumé non technique de l'EDD peut servir également de source d'information pour remplir le champ nature des dangers.</p> <p>Il faut indiquer également les effets associés aux dangers (toxicité, incendie, explosion ou pollution) et les conséquences sur les personnes et l'environnement.</p> <p>1/ Le premier danger du site concerne le stockage de produits inflammables (en cellule C) susceptible de générer un incendie de la cellule C. La cellule de stockage est équipée d'un système d'extinction automatique mousse. Cet équipement permet d'avoir aucune zone d'effets à l'extérieur des limites de clôture, que ce soient pour les flux thermiques ou la dispersion des fumées toxiques.</p> <p>2/ La seconde source de danger concerne l'incendie du bâtiment banalisé Que ce soient vis-à-vis des effets thermiques d'un incendie au niveau de l'entrepôt</p>

	<p>banalisé ou des effets toxiques de dispersion des fumées, les zones d'effets relatives aux effets irréversibles, aux effets létaux et aux effets létaux significatifs sortent des limites de clôture au Nord et à l'Ouest du site. Les zones impactées sont des champs non exploités.</p> <p>L'incendie de l'entrepôt banalisé n'engendre pas d'effets dominos vers les cellules de l'entrepôt classé.</p>
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p>L'exploitant doit faire un résumé des principaux types de scénarios et doit indiquer, de façon pédagogique et sans rentrer dans les détails techniques, ce qu'il met en place comme mesure de prévention ou de protection pour maîtriser les effets des phénomènes dangereux que ses installations peuvent générer. Ces éléments doivent être rédigés dans un langage compréhensible par les riverains.</p> <p>Le scénario majeur concerne l'incendie de la cellule C dans laquelle sont stockés des produits inflammables.</p> <p>Plusieurs mesures sont mises en œuvre pour limiter la probabilité d'occurrence et la gravité des phénomènes dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entrepôt classé compartimenté en cellules et séparé physiquement de l'entrepôt banalisé par un bassin de confinement de 1 000m³ • Présence de murs et portes coupe-feu 2h (dépassement de 50cm latéralement et d'1m en toiture) entre chaque cellule de l'entrepôt classé et sur la face Sud de l'entrepôt banalisé (soit du côté de l'entrepôt classé) • Présence d'exutoires de fumées permettant d'éliminer les fumées et les gaz chauds se dégageant d'un éventuel incendie • Détection infrarouge de flamme et ionique de fumées dans chaque cellule de l'entrepôt classé déclenchant une alarme, la fermeture des portes coupe-feu et l'extinction automatique par mousse haut foisonnement • Détection infrarouge de flamme et ionique de fumées dans l'entrepôt banalisé déclenchant une alarme sonore et visuelle • Système d'extinction automatique par mousse haut foisonnement dans les cellules de l'entrepôt classé, là où sont entreposés les produits dangereux.